

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012



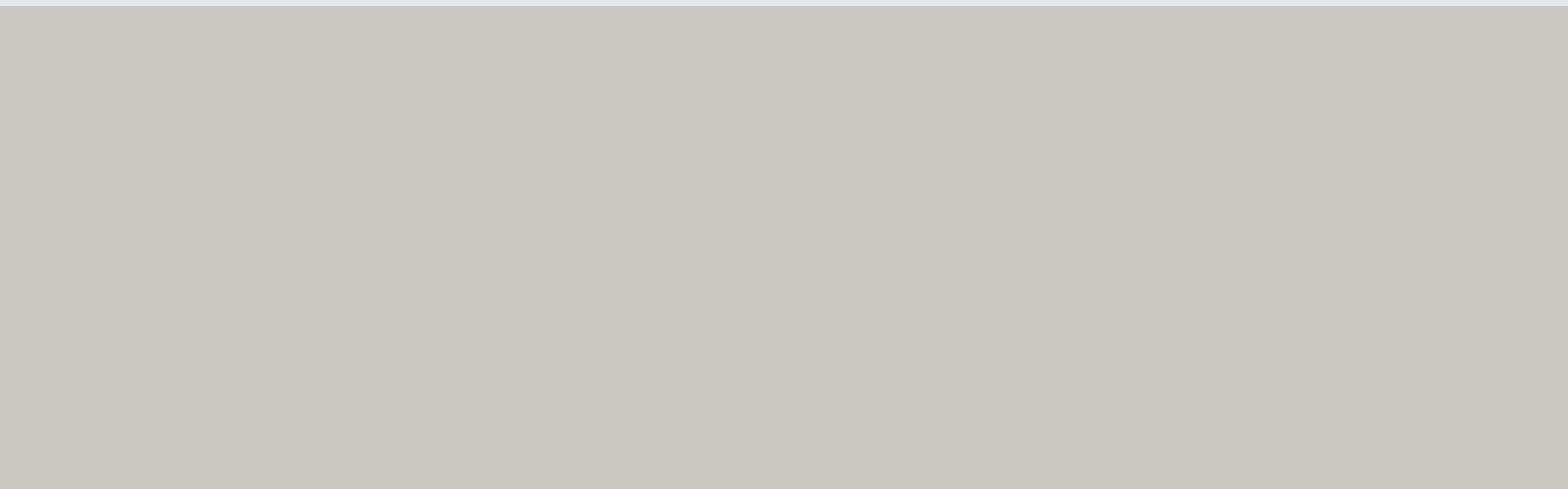
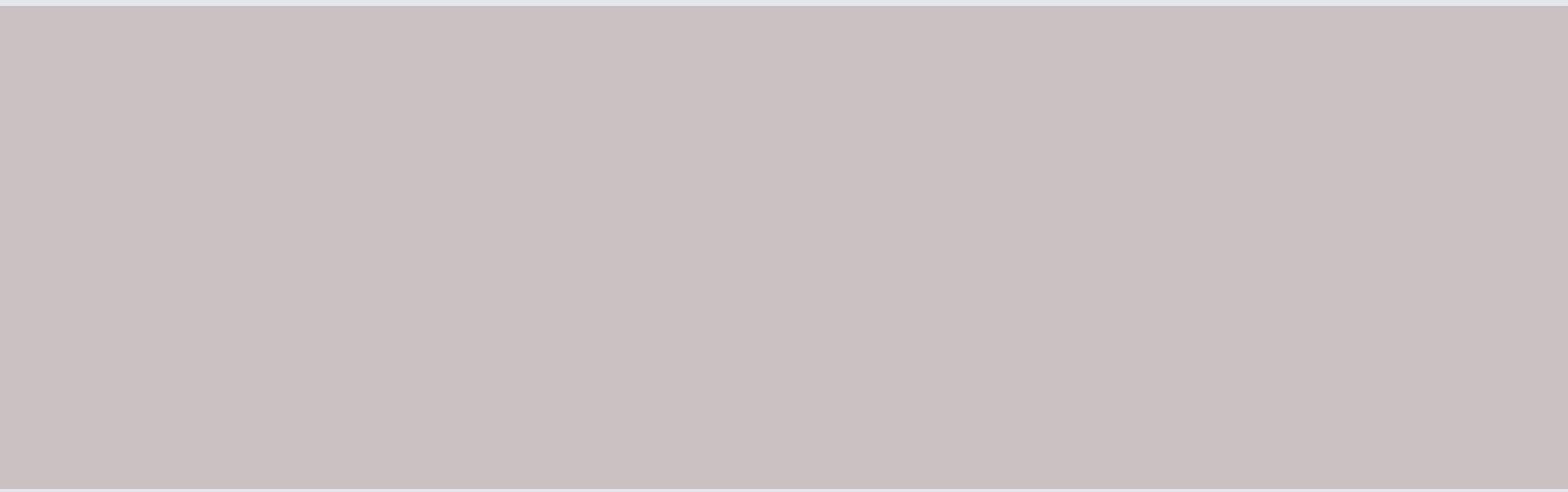
Rédaction & Conception : Direction Développement - Pôle Prévoyance de la CDG

Réalisation : **Optimize Com**

Rapport téléchargeable sur notre site web : www.cnra.ma



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU LE GLORIFIE





**Aïda 18 ans,
Ambitieuse.**

A 18 ans, Aïda ignore tout ce que l'avenir lui réserve. Heureusement, ses parents lui ont ouvert un compte retraite « RECORE » pour faire face aux imprévus de l'avenir.



**Zakaria, Responsable RH,
Exigeant.**

Zakaria est très sollicité. Grâce aux conseillers en prévoyance, son organisme tire le meilleur profit des produits et services qu'offre la CNRA.



**Aziz 42 ans,
Serein.**

Aziz perçoit sa rente accident depuis l'âge de 35 ans. Grâce aux télé-services et au call center de la CNRA, il n'a plus besoin de se déplacer. Il bénéficie de tous les services à distance.



**Khadija 65 ans,
Prévoyante.**

Khadija est maintenant chef d'entreprise après 30 ans de salariat. Grâce à son Régime de Retraite Complémentaire «RECORE», elle a investi son capital retraite pour créer sa propre entreprise.

SOMMAIRE

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG	8
INTERVIEW AVEC LE DIRECTEUR DU PÔLE PRÉVOYANCE DE LA CDG	9
LA CNRA, ACTEUR MAJEUR DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE AU MAROC	11
GOUVERNANCE	12
VISION STRATÉGIQUE DU PÔLE PRÉVOYANCE	14
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2012	15
CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2012	16
PROJETS PHARES DE L'ANNÉE 2012	17
GESTION DE LA RELATION CLIENT	19
INDICATEURS DE GESTION	20
• Gestion des Rentes	21
• Retraite & Prévoyance	23
• Gestion Mandatée	26
INDICATEURS FINANCIERS	28
• Bilan	29
• Compte des Produits & Charges	30
• Bilan Synthétisé au 31/12/2012	31



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG

La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), l'un des deux organismes publics de prévoyance gérés par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), est incontestablement un acteur majeur dans le développement de la prévoyance dans notre pays.

Acteur central dans la gestion des rentes, gestionnaire pour le compte de l'Etat et de tiers, conseiller-accompagnateur des pouvoirs publics et des groupements socio-professionnels, acteur de référence dans la retraite complémentaire, la CNRA assure pleinement toutes les missions, éminemment sociales, qui lui ont été confiées par les pouvoirs publics depuis 1959.

La CDG a muni la CNRA, depuis sa création, de ressources humaines hautement qualifiées, de savoir-faire, d'expertise et des technologies de l'information des plus avancées, lui permettant de bénéficier aujourd'hui de l'une des plateformes de gestion les plus modernes et les plus agiles de son temps. Tous ces moyens permettent à la CNRA d'assumer son rôle avec efficacité, d'offrir à nos concitoyens un service public de grande qualité et de jouer un rôle déterminant dans la réforme en cours du secteur de la retraite.

Sur le plan de la gouvernance, l'année 2012 a connu une avancée supplémentaire matérialisée par la mise en place d'un nouveau règlement intérieur régissant le fonctionnement du Comité de Direction de la CNRA et étendant ses prérogatives pour inclure les plans d'actions annuels, l'organisation, le budget, le lancement de nouveaux produits et la tarification. Dans le même sens, nous avons doté le Pôle Prévoyance d'une Direction dédiée à l'Audit Interne.

Sur le plan du développement des activités, l'année 2012 a été particulièrement riche. Les pouvoirs publics ont lancé un projet de Loi pour confier à la CNRA la centralisation de la gestion des Rentes Accidents du Travail et institutionnaliser sa mission de gestionnaire pour compte. La CNRA s'est aussi vue confier la gestion administrative du Fonds d'Entraide Familiale avant de

prendre en charge, à compter du 1^{er} juillet 2013, la gestion des Fonds du Travail. La CNRA s'est également investie dans la conception d'une offre complète de gestion pour compte administrative, technique et financière pour la couverture retraite deuxième pilier, anticipant ainsi tout besoin de couverture émanant de groupements socio-professionnels non encore couverts, notamment les professions libérales.

Enfin, sur le plan financier, la CNRA a pu collecter, en 2012, plus de 664 MDH de capitaux, primes et cotisations, en amélioration de 13,1% par rapport à 2011. Le portefeuille de placements s'est élevé quant à lui à plus de 11 milliards de dirhams, en hausse de 1,87%, générant ainsi 564 MDH de produits de placements, en hausse de 35,4% par rapport à l'exercice précédent.

2012 a été ainsi une année de grandes réalisations à tous les niveaux. A ce titre, je tiens à rendre hommage à toutes les parties prenantes de la CDG dans le domaine de la prévoyance : nos clients, adhérents, affiliés, pensionnés, mais aussi nos partenaires, ministères, organismes publics et privés, sans oublier les équipes de notre Pôle Prévoyance, hommes et femmes de la Caisse de Dépôt et de Gestion, pour leurs efforts, leur dévouement et leur forte adhésion aux valeurs de citoyenneté et du service public.

Anass HOUIR ALAMI

INTERVIEW AVEC LE DIRECTEUR DU PÔLE PRÉVOYANCE DE LA CDG



DE NOUVELLES MISSIONS POURRAIENT ÊTRE CONFIEES À LA CNRA PAR LES POUVOIRS PUBLICS, NOTAMMENT LA CENTRALISATION DES RENTES ET LA GESTION POUR COMPTE. DE QUOI S'AGIT-IL EXACTEMENT ?

En effet, le Conseil du Gouvernement a approuvé, en 2012, un projet de Loi portant notamment sur la centralisation de la gestion des rentes et l'institutionnalisation de la gestion pour compte au profit de la CNRA.

Concernant la gestion des Rentes Accident du Travail (AT), il est important de rappeler que la CNRA a toujours été un gestionnaire de référence avec une quote-part qui dépasse les 40% dans les réserves techniques de la profession. Ce qui lui confère aujourd'hui toute la sérénité nécessaire pour réussir avec efficacité la mission de centralisateur des rentes AT.

Pour ce qui est de la gestion pour compte, la CNRA gère, parallèlement à ses activités propres, plusieurs produits et services par voie conventionnelle pour le compte de l'Etat et de certains organismes. Je cite à titre d'exemple : la Caisse de Retraite des Avocats de Casablanca, le Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants, le Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers ou encore la Gestion du Contentieux des Charbonnages du Maroc.

Aujourd'hui, l'institutionnalisation du rôle de gestionnaire pour compte permettra à la CNRA de consolider davantage son rôle de conseiller-accompagnateur des pouvoirs publics, afin de mettre en place les meilleures solutions à la problématique des retraites et de la prévoyance de manière générale dans notre Pays.

LA CNRA SE PRÉPARE ÉGALEMENT À LA PRISE EN CHARGE DE LA GESTION DES FONDS DE TRAVAIL. POURRIEZ-VOUS CONFIRMER CELA?

En effet, la CNRA prendra en charge la gestion administrative, technique et financière des Fonds du Travail (FDT) à compter du 1^{er} juillet 2013, conformément à l'article 18 de la Loi de finances 2011. Pour cela, s'appuyant sur la plateforme de gestion performante de la CDG, la CNRA a d'ores et déjà pris toutes les dispositions nécessaires pour réussir cette nouvelle mission et garantir une meilleure qualité de service à plus de 45.000 futurs bénéficiaires des Fonds du Travail.

Il faut souligner qu'aujourd'hui, grâce à la plateforme de gestion « AGILYS⁺ », véritable Usine Retraite de la CDG, la CNRA s'acquitte de manière plus efficace de ses nouvelles missions et répond avec agilité à toutes les sollicitations des pouvoirs publics et de ses partenaires.

VOUS AVEZ PARLÉ DE LA NOUVELLE PLATEFORME DE GESTION « AGILYS⁺ » COMME VÉRITABLE USINE RETRAITE DE LA CDG. POURRIEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS SUR LA VALEUR AJOUTÉE CRÉÉE PAR CETTE PLATEFORME ?

En effet, « AGILYS⁺ » est une nouvelle plateforme de gestion très moderne, caractérisée par un système d'information utilisant les dernières technologies et des processus métier totalement remaniés pour offrir un niveau élevé en termes d'agilité et de qualité de service à tous nos clients et partenaires. Elle est le fruit d'un grand chantier de modernisation ayant touché les processus, les ressources humaines et le système de management au niveau du Pôle Prévoyance de la CDG.

D'une part, cette plateforme nous permet d'accompagner les pouvoirs publics dans l'intégration de tout fonds ou régime de retraite à moindre coût et avec une réactivité élevée, comme en témoigne l'intégration exemplaire des Caisses Internes de grands organismes publics et des Régies de distribution et pour très bientôt la centralisation de la gestion des Rentes Accidents du Travail ou encore la gestion des Fonds du Travail. Aujourd'hui c'est une vingtaine de caisses internes et fonds de prévoyance qui ont été intégrés, ayant fait progresser le nombre de nos clients de plus de 50% et doubler nos réserves, tout en gardant à un niveau stable les effectifs du Pôle Prévoyance.

D'autre part, elle permettra à nos clients actuels et futurs de tirer pleinement profit d'un service personnalisé, efficace et efficient. L'objectif étant de mettre à leur disposition, à travers les canaux Web, Call center, Mobile et Réseau d'agences, un catalogue de services couvrant tout le périmètre de la gestion de la retraite, depuis l'affiliation, jusqu'aux paiements des pensions aux bénéficiaires, en passant par la relation clientèle et le conseil en prévoyance.

Moulay Ahmed CHERKAoui



AVEC LA CNRA,
VIVEZ VOTRE
PRÉVOYANCE COMME UN
VÉRITABLE PRIVILÉGIÉ !

LA CNRA, ACTEUR MAJEUR DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE AU MAROC

CRÉATION

Le 27 octobre 1959

MÉTIERS

Gestion des Rentes
Retraite & Prévoyance
Gestion Mandatée

CRÉATION & MISSIONS

La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière dont la gestion est confiée à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

La mission principale de la CNRA, telle qu'elle a été définie par le texte législatif de sa création à savoir le dahir n° 01-59-301 du 27 octobre 1959, consiste à :

- Consentir des assurances de rentes immédiates, viagères ou temporaires et des rentes différées,
- Recevoir les capitaux constitutifs de rentes allouées par décisions judiciaires en réparation d'accidents du travail ou de droit commun,
- Étendre ses opérations à toutes les combinaisons d'assurances garantissant un capital en cas de vie ou en cas de décès.

MÉTIERS DE LA CNRA

GESTION DES RENTES

- **Rentes Accidents du Travail :** La CNRA a pour rôle de recevoir des capitaux constitutifs des rentes allouées par décision judiciaire en réparation d'accidents de travail ou de droit commun, et à servir des rentes aux bénéficiaires.
- **Rentes Accidents de la Circulation :** La CNRA a pour mission de recevoir sous forme de capital le montant de l'indemnisation due aux victimes ou à leurs ayants droit mineurs, et de la servir en tant que rentes aux bénéficiaires.

RETRAITE ET PRÉVOYANCE

Parallèlement à ses activités institutionnelles, la CNRA œuvre, conformément à sa vocation sociale, pour garantir la promotion et la gestion des produits de retraite et de prévoyance et gère des régimes de retraite pour des couches socioprofessionnelles ne disposant pas encore de couverture de retraite.

- **« RECORE » Régime de Retraite Complémentaire :** Dans le domaine de la retraite facultative, la CNRA gère «RECORE» pour couvrir certaines catégories socio-professionnelles non éligibles aux régimes de base, ainsi que celles ayant un besoin additionnel en matière de retraite.
- **« FRAM » Fonds de Retraite des Avocats du Maroc :** La CNRA propose également pour les avocats du Maroc un régime de retraite dédié à cette catégorie socioprofessionnelle.

GESTION MANDATÉE

La CNRA met son expertise en matière de gestion des fonds de retraite au service des partenaires :

- Rentes AT/CNIA - SAADA Assurance,
- Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca,
- Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants,
- Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers,
- Gestion du Contentieux des Charbonnages du Maroc.

GOUVERNANCE

COMITÉ DE DIRECTION

Composé de cinq membres, le Comité de Direction de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances est présidé par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion. Conformément à l'article 3 du Dahir susmentionné, le Directeur Général de la CDG est assisté d'un Comité de Direction qui doit être consulté sur toutes les questions d'ordre général concernant la CNRA.

En 2012, le Comité de Direction de la CNRA a approuvé son règlement intérieur dont les prérogatives ont été étendues à l'examen des éléments suivants :

- Le projet de budget,
- Le plan d'action annuel,
- L'organisation,
- Toutes les opérations à caractère spécifique, notamment, le lancement de nouveaux produits et la tarification.

PRÉSIDENT

M. Anass HOUIR ALAMI

Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion

MEMBRES

MM. Hassan BOUBRIK et Lotfi BOUJENDAR

Ministère de l'Économie et des Finances

Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale

M. Lahcen IFEZWAN

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Direction de la Protection Sociale des Travailleurs

M. Azzedine EL HAMMOUDI

Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement,
Chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance

M. Rachid SADQUI

Cour de Cassation

DIRECTION :

M. Moulay Ahmed CHERKAOUI

Directeur du Pôle Prévoyance de la CDG

Mme. Ilham Loubna LAHLOU

Directeur de la CNRA



AUDIT INTERNE

La Direction Audit Interne a été créée le 1^{er} juillet 2012, au sein du Pôle Prévoyance de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

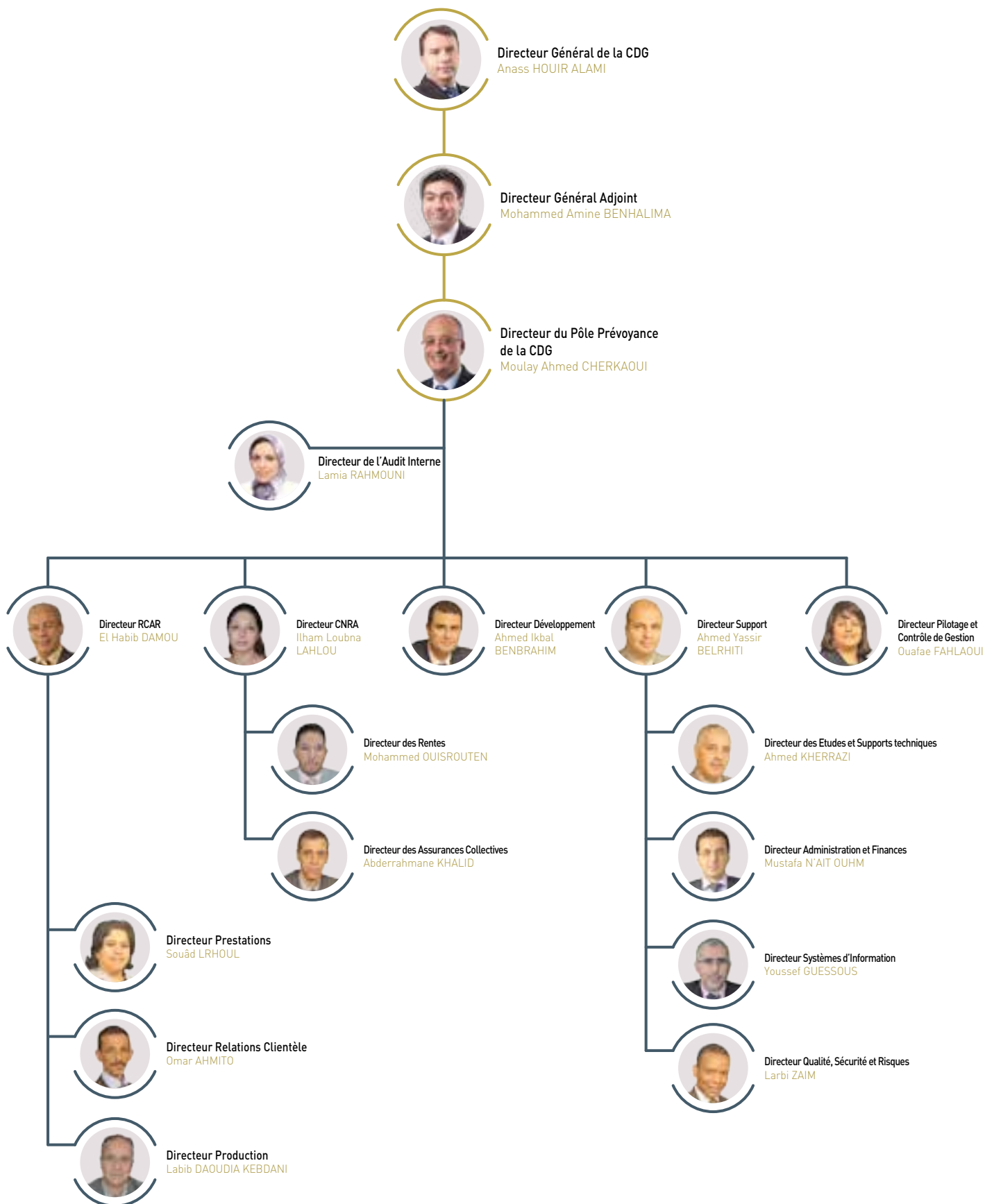
Elle a pour mission de fournir une prestation indépendante et objective qui donne une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, apporte des conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Son rôle est d'aider le Pôle Prévoyance à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

La Direction de l'Audit Interne, à travers ses missions, constitue un élément dynamique du système de contrôle interne du Pôle Prévoyance.

Elle est rattachée hiérarchiquement au Directeur du Pôle Prévoyance et fonctionnellement à l'Inspection Générale et Audit de la CDG et au Comité d'Audit de la CNRA, qui approuve le plan d'audit pluriannuel.

ORGANIGRAMME



NOTRE RAISON D'ÊTRE

Contribuer au bien être du citoyen marocain, par la participation au développement économique, social et humain de notre pays, à travers une gestion moderne et efficiente des fonds de prévoyance et régimes de retraite.

NOTRE VISION 2015

Devenir le gestionnaire de référence des fonds de prévoyance et régimes de retraite dans la région Afrique et Moyen Orient.

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES (PS)

PS1/ Jouer un rôle majeur dans le développement de la prévoyance au Maroc.

- Renforcer la position de la CNRA dans la gestion des fonds de prévoyance;
- Gérer pour le compte de l'Etat le Pôle public de la retraite cible ;
- Renforcer la position de la CDG dans la gestion des fonds de Prévoyance et des régimes de retraite.

PS2/ Continuer à satisfaire et à dépasser les attentes des parties prenantes.

- Atteindre un taux de satisfaction des clients CNRA & RCAR de 90% ;
- Atteindre un taux de satisfaction du personnel CNRA & RCAR de 90% ;
- Atteindre un taux de satisfaction des fournisseurs de 90% ;
- Atteindre un taux de satisfaction de la collectivité de 90% ;

PS3/ Consolider la situation financière des régimes & fonds gérés.

- Maintenir un taux de couverture supérieur à 70% pour le RCAR ;
- Maintenir un taux de couverture supérieur à 100% pour RECORE ;

PS4/ Optimiser les moyens de gestion.

- Améliorer les ratios de gestion ;
- Améliorer la qualité de l'organisation.

VISION STRATÉGIQUE DU PÔLE PRÉVOYANCE 2012-2015

NOS LEVIERS STRATÉGIQUES

- Mise en place de l'Usine Retraite / Prévoyance
- Institutionnalisation de la culture qualité totale (TQM)
- Flexibilisation et optimisation des ressources
- Renforcement des bonnes pratiques de contrôle et de gouvernance

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2012

UNE ANNÉE
RICHE EN
RÉALISATIONS
À FORTE
VALEUR
AJOUTÉE

Approbation, par le Conseil du gouvernement, du projet de loi modifiant le Dahir instituant la CNRA, portant, notamment, sur la centralisation de la gestion des rentes et l'institutionnalisation de la gestion pour compte

Mise en conformité de la CNRA par rapport à la loi 09/08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel

Signature d'une convention de partenariat avec le Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger visant à mettre en place une couverture de retraite en leur faveur

Prise en charge, pour le compte de la CDG, de la gestion administrative du Fonds d'Entraide Familiale

Conception de l'offre CDG relative à la gestion administrative, technique, juridique et financière de la couverture retraite des professions libérales

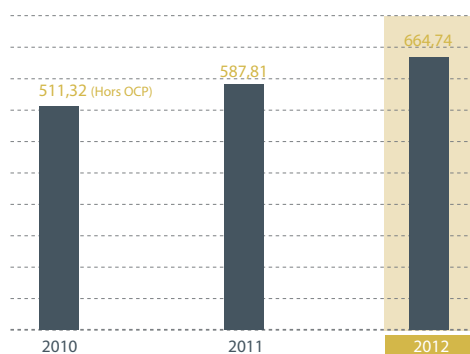
Approbation par les membres du Comité de Direction de la CNRA du règlement intérieur de ce Comité

Mise en place du nouveau dispositif CRM du Pôle et du nouveau Centre d'appel de la CNRA

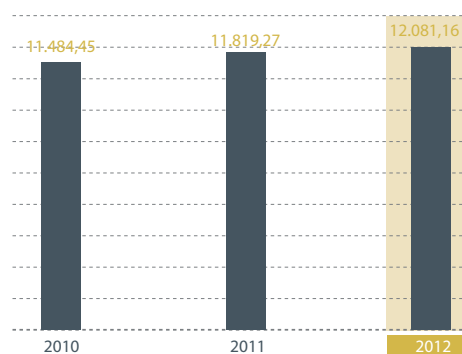
Création d'une Direction de l'Audit Interne au sein du Pôle Prévoyance

Adoption d'une nouvelle identité visuelle de la CNRA évoquant le dynamisme, la modernisation du service public et l'ancrage aux valeurs de la CDG

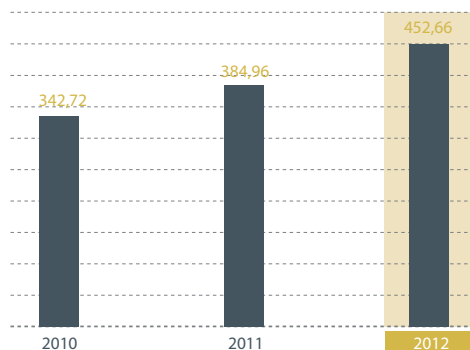
CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2012



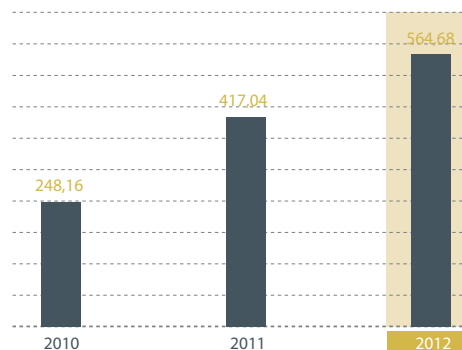
EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA CNRA



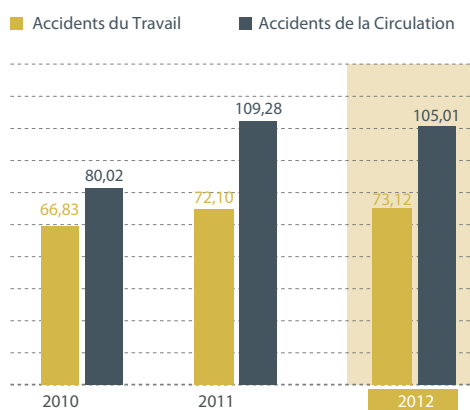
EVOLUTION DU TOTAL BILAN DE LA CNRA



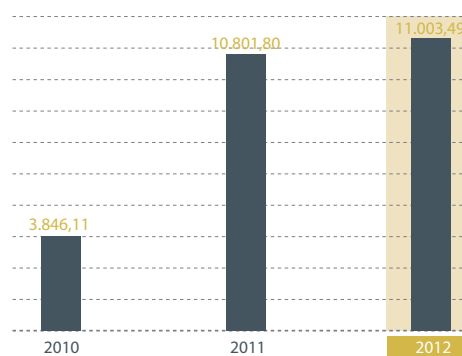
EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CORE



EVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS DE LA CNRA



EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES RENTES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ACCIDENTS DE LA CIRCULATION



EVOLUTION DES PLACEMENTS DE LA CNRA

PROJETS PHARES DE L'ANNÉE 2012



PROGRAMME “USINE RETRAITE”

Le programme « Usine Retraite CDG » vise la mise en place d'une plateforme de gestion moderne et performante, capable de gérer tout type de régime de retraite ou fonds de prévoyance. Cette plateforme est basée sur la refonte totale des processus métiers et sur le développement d'un Système d'Information ultra-agile.

L'année 2012 a été marquée par l'achèvement des trois premières phases de ce programme :

- Le Business Process Reengineering (BPR) de la totalité des processus métiers de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR);
- Le déploiement des processus génériques sur le RCAR et sur les produits Rentes et Assurances Collectives ;
- L'implémentation des domaines : Métier RCAR, Métier CNRA, Centre de Paiement des Pensions et des Rentes (CPPR) et Centre de la Relation Client (CRM) ;

La quatrième étape de ce programme sera consacrée à l'intégration de l'Usine Retraite avec le dispositif de Pilotage de la performance du Pôle Prévoyance.

PROGRAMME “RETRAITE DES INDÉPENDANTS”

Le programme « Retraite des indépendants » vise la préparation d'une offre de gestion d'un ou plusieurs régimes de retraite 2^{ème} pilier spécifiques aux travailleurs indépendants qui représentent aujourd'hui plus de 50% de la population active marocaine.

Les travaux menés en 2012 ont consisté en l'étude des besoins des professionnels libéraux en premier lieu et en la conception de l'offre CDG englobant la gestion administrative, technique, financière ainsi que les volets juridique et gouvernance du régime conçu.

Un plan d'action de communication et de sensibilisation a également été déployé depuis le début du programme auprès des ordres et associations des professions libérales au niveau de plusieurs régions du Royaume.



LA SATISFACTION
DE NOS CLIENTS EST
NOTRE PRIORITÉ



GESTION DE LA RELATION CLIENT

Le Pôle Prévoyance de la CDG a mis en place un système performant de gestion de la relation client qui permet de garantir la satisfaction permanente des attentes de ses clients. Ce système s'appuie sur les dispositifs suivants :

- Un espace d'accueil personnalisé garantissant une prise en charge instantanée des demandes de la clientèle (attestations et situations),
- Un middle-office permettant de répondre aux requêtes clients sans recours aux services métiers,
- Un guichet unique basé sur des ressources humaines mutualisées,
- Un Système d'Information performant basé sur le Centre d'appel et sur un CRM (Centre Relation Client) parfaitement couplé avec le Back Office.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA GRC

ACCUEIL "ESPACE CLIENTS"		13.985
NOMBRE DE RÉCLAMATIONS		
Courrier		950
Visites		820
Call center		296
Web		36
TAUX DE SATISFACTION		
CLIENTS RENTES		
Bénéficiaires des rentes Accidents de la Circulation		68%
Bénéficiaires des rentes Accidents du Travail		63,50%
Avocats partenaires dans le cadre de la gestion des rentes AC		73,50%
CLIENTS RECORE		
Adhérents		92%
Affiliés		78,50%
Bénéficiaires de capital RECORE		66%
Bénéficiaires de pensions RECORE		87,50%
CLIENTS FRAM		
Affiliés		97%
Bénéficiaires		81%



INDICATEURS DE GESTION

GESTION DES RENTES

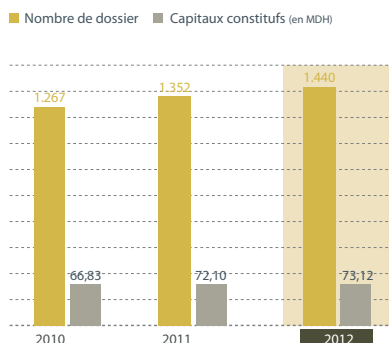
ACTEUR
CENTRAL DANS
LA GESTION
DES RENTES
ACCIDENTS
DU TRAVAIL

ACCIDENTS DU TRAVAIL

HAUSSE DE 1,41% DES CAPITAUX CONSTITUTIFS

L'année 2012 a été marquée par une hausse de 1,41% des capitaux constitutifs reçus qui ont atteint 73,12 MDH correspondant à 1.440 nouveaux dossiers, contre 72,10 MDH enregistré en 2011 pour 1.352 dossiers.

Les capitaux constitutifs relatifs aux employeurs non assurés ont atteint, quant à eux, un montant de 4,81 MDH et concernent 36 dossiers.

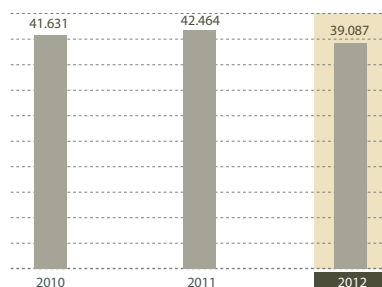


ÉVOLUTION DU NOMBRE DES DOSSIERS RENTES AT ET DES CAPITAUX CONSTITUTIFS

BAISSE DE 7,95% DES BÉNÉFICIAIRES DES RENTES

En 2012, le nombre des bénéficiaires de rentes Accidents du Travail (AT) s'est établi à 39.087 contre 42.464 en 2011, soit une baisse de 7,95%.

A l'instar des années précédentes, la population des bénéficiaires reste constituée majoritairement des victimes qui représentent plus de deux-tiers du total des bénéficiaires des Rentes AT.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES ACCIDENTS DU TRAVAIL

HAUSSE DE 3,61% DES RENTES ANNUELLES ALLOUÉES

Les rentes annuelles octroyées par la CNRA durant l'exercice 2012 se sont chiffrées à 124,21 MDH contre 119,88 MDH en 2011, en hausse de 3,61%.

Les rentes allouées aux victimes, qui sont au nombre de 29.305, constituent la grande part des rentes servies pour un montant de 84,72 MDH, soit 68% du total des rentes annuelles. Les rentes annuelles moyennes des orphelins et des conjoints s'élèvent respectivement à 5.033 DH et 5.072 DH;

celles des ascendants et des victimes s'établissent respectivement à 2.171 DH et 2.891 DH.

Par ailleurs, l'âge moyen des bénéficiaires se situe à 63 ans pour les victimes, 65 ans pour les conjoints, 76 ans pour les ascendants et 15 ans pour les orphelins.

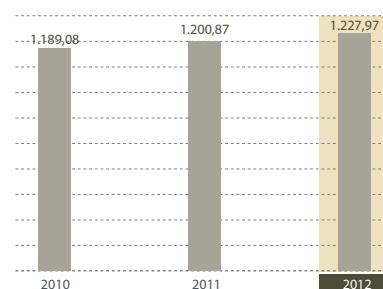
Le montant des prestations réglées en 2012, s'élève à 111,35 MDH contre 114,13 MDH un an auparavant, en baisse de 2,4%.

HAUSSE DE 2,26% DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES

Les provisions mathématiques correspondant aux rentes gérées ont atteint un montant de 1.227,97 MDH à fin 2012 contre 1.200,87 MDH en 2011, soit une hausse de 2,26%.

Au niveau national, la quote-part de la CNRA dans les réserves techniques de la gestion spéciale des rentes AT/MP de la profession, s'élève à près de 40%, maintenant, de ce fait, sa position de gestionnaire de référence des rentes AT.

Cette position est confirmée par la décision des pouvoirs publics de centraliser la gestion des rentes AT et MP au niveau de cette Caisse; décision prévue par le projet de loi modifiant et complétant le Dahir du 27 octobre 1959, actuellement en cours d'approbation par les Chambres des Députés et des Conseillers. Par ailleurs, et conformément à la Loi de Finances 2012, la CNRA prendra en charge, à compter du 1^{er} juillet 2013, la gestion technique et administrative des Fonds du Travail.

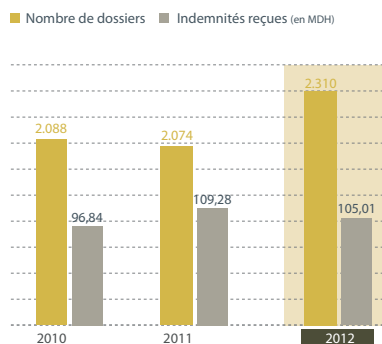


ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES RENTES AT (en MDH)

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

BAISSE DE 3,91% DES INDEMNITÉS REÇUES

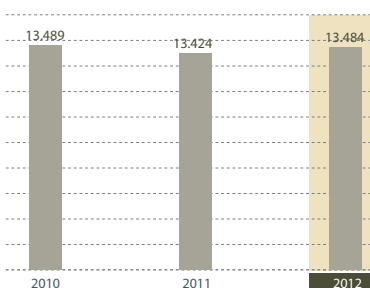
Durant l'année 2012, la CNRA a reçu 2.310 dossiers Accidents de la Circulation (AC) contre 2.074 dossiers en 2011 avec un montant d'indemnités de 105,01 MDH contre 109,28 MDH un an auparavant, en baisse de 3,91%. Ce montant inclut les indemnités à capitaliser revenant aux victimes mineures pour 17,70 MDH.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DES DOSSIERS RENTES AC ET DES INDEMNITÉS REÇUES

HAUSSE DE 0,45% DES BÉNÉFICIAIRES DES RENTES

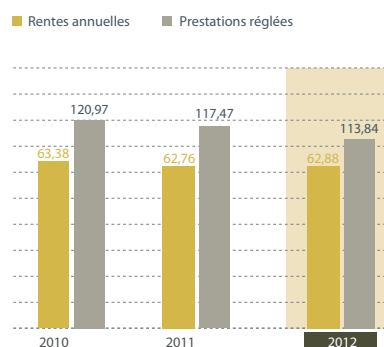
Le nombre de bénéficiaires des rentes AC est passé de 13.424 en 2011 à 13.484 en 2012, en hausse de 0,45%. Les ayants droit mineurs, au nombre de 10.830, constituent la principale catégorie de bénéficiaires avec 80% de la population des bénéficiaires.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES RENTES AC

LÉGÈRE HAUSSE DES RENTES ANNUELLES ALLOUÉES

Le montant total des rentes annuelles allouées par la CNRA au cours de l'année 2012 a connu une légère hausse puisqu'il passe de 62,76 MDH en 2011 à 62,88 MDH en 2012.



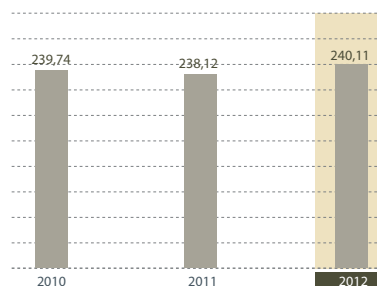
ÉVOLUTION DES RENTES ANNUELLES ET DES PRESTATIONS RÉGLÉES DES AC (en MDH)

La rente annuelle moyenne se situe en 2012 à 3.684 DH pour les victimes et 4.903 DH pour les ayants droit mineurs.

Le montant des prestations réglées au titre de l'exercice 2012 s'élève à 113,84 MDH contre 117,47 MDH un an auparavant, en baisse de 3,18%.

HAUSSE DE 0,84% DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES

Le montant des provisions mathématiques des rentes AC, constitué au 31 décembre 2012, s'élève à 240,11 MDH contre 238,12 MDH en 2011, en hausse de 0,84%.



ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES RENTES AC (en MDH)

Le montant des indemnités capitalisées, au profit des victimes mineures jusqu'à leur majorité, s'établit à 60,81 MDH contre 57,05 MDH, en hausse de 6,59% par rapport à l'exercice 2011.

RETRAITE & PRÉVOYANCE

VALEURS DU POINT RECORE

Les valeurs d'acquisition et de service du point RECORE ont été revalorisées de **0,30%**, après accord du Ministère de l'Economie et des Finances, pour se fixer respectivement, à compter du 1^{er} janvier 2012, à **2,030 DH** et **0,199 DH**.

RECORE : Régime Complémentaire de Retraite

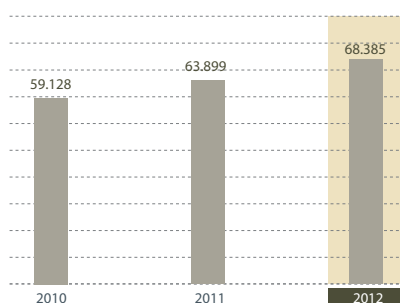
20 NOUVELLES ENTREPRISES ADHÉRENTES

Au cours de l'année 2012, la CNRA a signé 20 nouvelles conventions d'adhésion à RECORE. Le nombre total des entreprises adhérentes à ce régime s'établit ainsi à 542.

Cette évolution est le fruit des efforts déployés par les équipes commerciales en matière de développement des comptes associés aux anciens adhérents et à l'intégration de nouveaux organismes au régime RECORE. La prise de conscience grandissante des entreprises de la nécessité de faire bénéficier leurs employés de retraite complémentaire contribue aussi à l'augmentation des adhésions au régime RECORE.

HAUSSE DE 6,86% DU NOMBRE D'AFFILIÉS

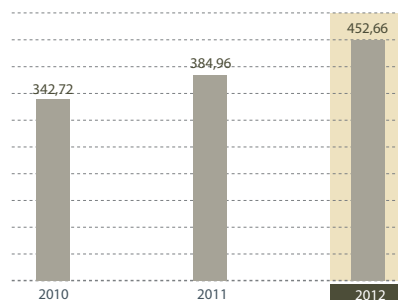
L'année 2012 a enregistré 4.387 nouvelles affiliations à RECORE, en progression de 6,86% par rapport à 2011, portant ainsi à 68.385 le nombre total de personnes immatriculées au Régime.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DES AFFILIÉS RECORE

HAUSSE DE 17,59% DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les performances du régime RECORE connaissent une croissance soutenue depuis plusieurs années. Cette tendance se confirme en 2012 par la réalisation d'un chiffre d'affaires du Régime de 452,66 MDH contre 384,96 MDH en 2011, soit une hausse de 17,59%.



ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES RECORE (en MDH)

HAUSSE DE 157,58% DES PRESTATIONS SERVIES

En 2012, le nombre total de pensions nouvellement liquidées s'est élevé à 125 dont 115 pensions au titre de la retraite, 6 pensions au titre de décès, 2 pensions au titre de la réversion et 2 pensions au titre de l'invalidité.

Parallèlement, il a été procédé à la liquidation de 1.873 dossiers relatifs à l'option «Capital», 595 dossiers concernant les rachats de cotisations, 40 dossiers de capital décès et un dossier de réversion aux ascendants.

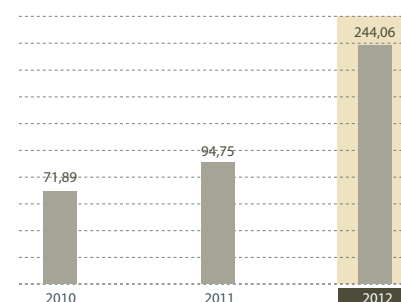
Durent cette année, le montant des prestations réglées a atteint 244,06 MDH contre 94,75 MDH en 2011. Cette importante hausse est expliquée, essentiellement, par la liquidation des capitaux du personnel de la Royal Air Maroc, suite à une opération de départ volontaire.

HAUSSE DE 12,78% DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES

Les provisions constituées pour la couverture des droits des assurés s'établissent à 2.251,38 MDH à fin 2012, contre 1.996,23 MDH en 2011, soit une hausse de 12,78%.



ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES RECORE (en MDH)



ÉVOLUTION DES PRESTATIONS RECORE (en MDH)

ADI : Assurance Décès Invalidité

BAISSE DE 78,53% DU NOMBRE DES ASSURÉS ADI

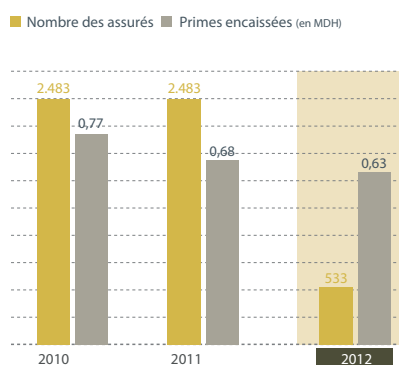
En 2012, le nombre de personnes assurées a connu une baisse de 78,53% et a atteint 533 assurés contre 2.483 en 2011.

BAISSE DE 7,35% DES PRIMES ENCAISSÉES

Les primes encaissées, au titre de l'ADI, s'établissent à 0,63 MDH, contre 0,68 MDH en 2011. Ces primes ont été cédées à la CNIA-SAADA Assurance, à hauteur de 75% et ce, dans le cadre de la convention de coassurance liant les deux parties.

PRESTATIONS

Aucun paiement n'a été effectué au titre du capital ADI au cours de l'exercice 2012.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DES ASSURÉS ET DES PRIMES ADI ENCAISSÉES

FRAM : Fonds de Retraite des Ordres des Avocats du Maroc

HAUSSE DE 2,35% DES AVOCATS IMMATRICULÉS

127 avocats se sont affiliés au FRAM en 2012 portant le nombre total des personnes immatriculées au régime depuis son entrée en vigueur, à 5.534, soit une hausse de 2,35%.

BAISSE DE 92,22% DU CHIFFRE D'AFFAIRES

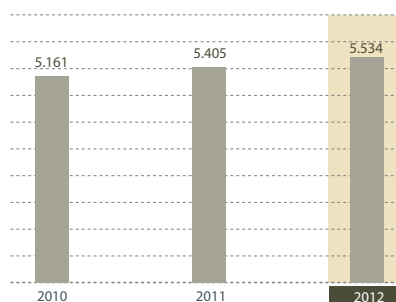
S'agissant des sommes recouvrées, elles s'établissent à 0,83 MDH en 2012, constituées uniquement des cotisations réglées par les avocats, contre 10,67 MDH en 2011.

HAUSSE DE 14,84% DES PRESTATIONS SERVIES

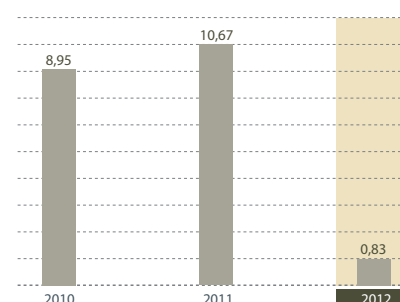
La CNRA a procédé à la liquidation de 34 nouveaux dossiers au profit des bénéficiaires du FRAM dont 22 pensions retraite, 7 pensions décès et 5 pensions de réversion. Le nombre total des pensions liquidées jusqu'à fin 2012 est porté ainsi à 431, pour un total des prestations payées de 4,72 MDH, contre 4,11 MDH en 2011, en hausse de 14,84%.

HAUSSE DE 2,61% DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES

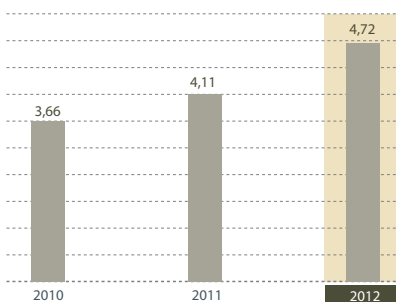
Le montant des provisions constituées couvrant les droits des assurés s'établit à 266,04 MDH à fin 2012, contre 259,28 MDH en 2011, soit une hausse de 2,61%.



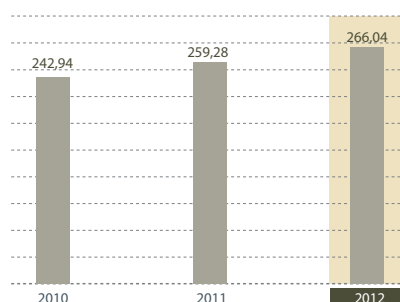
ÉVOLUTION DU NOMBRE DES AVOCATS IMMATRICULÉS AU FRAM



ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES FRAM (en MDH)



ÉVOLUTION DES PRESTATIONS FRAM (en MDH)



ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES FRAM (en MDH)

VALEURS DU POINT FRAM

Après accord du Ministère de l'Économie et des Finances, La CNRA a procédé au maintien des valeurs d'acquisition et de service du point relatives au Régime FRAM à compter du 1^{er} janvier 2012, à **1,9210** DH et **0,1784** DH.

ADDAMANE AL HIRAFI

Au titre de l'année 2012, la quote-part de la CNRA dans les primes et cotisations collectées par le système Addamane Al Hirafi se chiffre à 0,60 MDH, en baisse de 54% par rapport à l'année précédente.

Au niveau des prestations, le montant total des prestations réglées s'élève à 5,41 MDH, dont 3,33 MDH sont supportés

par la CNIA-SAADA Assurance dans le cadre de la convention de coassurance conclue avec cette Compagnie.

Le montant des provisions constituées, couvrant les droits des assurés, s'établit en 2012, à 32,92 MDH contre 33,17 MDH en 2011, soit une baisse de 0,75%.

PENSIONS FIGÉES

La Caisse a procédé au paiement de rentes figées d'un montant global de 5,30 MDH au profit de 184 bénéficiaires, contre 4,81 MDH au profit de 198 bénéficiaires en 2011.

Le montant des provisions mathématiques constituées durant l'exercice 2012 s'élève à 203,11 MDH contre 198,42 MDH en 2011. Ce montant est réparti comme suit :

- Jorf Lasfar Energy Company : 140,61 MDH
- Office National des Chemins de Fer : 33,66 MDH
- Société d'Exploitation des Ports (Ex : ODEP) : 27 MDH
- DRAPOR : 1,84 MDH

PRESTATIONS DE LA CAISSE INTERNE DE RETRAITE DE L'OCP

La CNRA a procédé, en décembre 2011, à la prise en charge des prestations de la Caisse Interne de Retraite de l'Office Chérifien des Phosphates, non transférées au Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), à savoir :

- La pension fixe au profit des actifs ;
- Les majorations pour charge de famille au profit des actifs ;
- La pension fixe au profit des pensionnés ;
- Les majorations pour charge de famille au profit des pensionnés.

A cet effet, la CNRA a procédé en 2012 au règlement d'un montant total de prestations de 252,19 MDH contre 240,60 MDH un an auparavant.

En contrepartie des engagements pris envers ses assurés, la CNRA a constitué à fin 2012, une provision technique de 6.931,95 MDH.

GESTION MANDATÉE

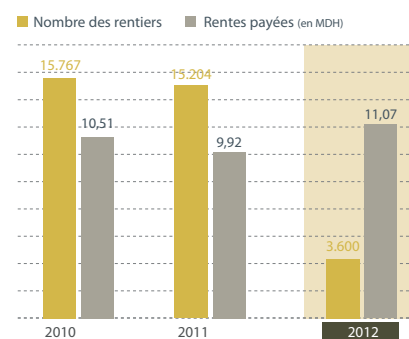
EXPERTISE ET SAVOIR
FAIRE EN MATIÈRE DE
GESTION POUR COMPTE

RENTES AT/CNIA - SAADA ASSURANCE

Dans le cadre de la convention passée entre la CNIA-SAADA Assurance et la CNRA, cette dernière gère un portefeuille de rentes AT pour le compte de cette Compagnie.

Au cours de l'exercice 2012, il a été procédé au paiement d'un montant total de rentes de l'ordre de 11,07 MDH en faveur de 3.600 rentiers.

La commission à verser au profit de la CNRA, en contrepartie des services rendus, se chiffre, au 31 décembre 2012, à 0,99 MDH.



EVOLUTION DU NOMBRE DES RENTIERS AT/CNIA-SAADA ASSURANCES ET DU MONTANT ANNUEL DES RENTES PAYÉES

CRAC : Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca

Au terme de l'exercice 2012, il a été procédé à l'immatriculation de 131 avocats portant ainsi le nombre total d'avocats affiliés à la CRAC à 3.277, en hausse de 4,16% par rapport à 2011.

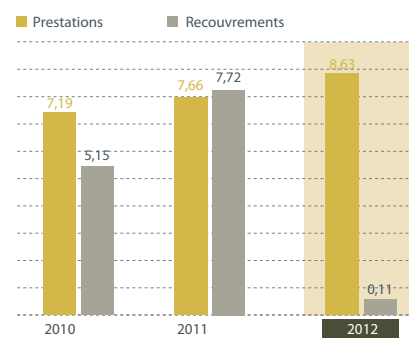
Les recouvrements de l'exercice 2012 s'élèvent à 0,11 MDH, contre 7,72 MDH en 2011. Ce montant est constitué des seules cotisations des avocats.

Au niveau des prestations, 44 pensions ont été liquidées au cours de l'exercice

2012, dont 36 pensions de retraite, 5 pensions de réversion et 3 pensions de décès.

Les arrangements de pensions réglés au cours de l'exercice sous revue ont atteint 8,63 MDH, contre 7,66 MDH en 2011.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion, représentant 3% des cotisations de l'exercice 2012, s'élève à 3.841,20 DH.



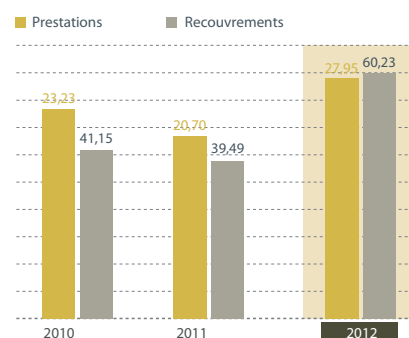
EVOLUTION DES RECOUVREMENTS ET PRESTATIONS CRAC (en MDH)

RRMCR : Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants

Au 31 décembre 2012, le montant des cotisations et contributions reçues s'élève à 27,95 MDH contre 20,70 MDH en 2011, en hausse de 35,02%.

Les pensions payées en 2012 se chiffrent à 60,23 MDH, contre 39,49 MDH en 2011, réglées au profit de 742 bénéficiaires.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion en 2012 s'élève à 0,43 MDH.



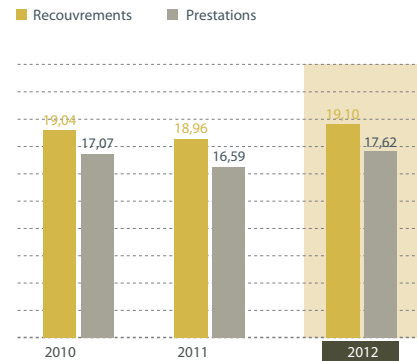
EVOLUTION DES RECOUVREMENTS ET PRESTATIONS RRMCR (en MDH)

RRMCC : Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers

En 2012, la CNRA a procédé à l'encaissement des cotisations et contributions des membres de la Chambre des Conseillers pour un montant de 19,10 MDH, contre 18,96 MDH en 2011.

Des pensions ont été servies en 2012 pour un montant de 17,62 MDH, contre 16,59 MDH en 2011, au profit de 182 bénéficiaires.

La commission de gestion attribuée à la CNRA en 2012 en contrepartie des services rendus s'élève à 0,29 MDH.



EVOLUTION DES RECOUVREMENTS ET PRESTATIONS RRMCC (en MDH)

CDM : Gestion du Contentieux des Charbonnages du Maroc

Suite à la décision de la liquidation des CDM, une convention a été conclue en date du 28/05/2004 liant le Ministère chargé des Finances, le Ministère chargé de l'Energie et des Mines, l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) et la CNRA et ce, afin de préserver et garantir les droits des ex-employés CDM, victimes d'Accidents du Travail et / ou de maladies professionnelles.

En plus de la gestion des rentes relatives aux victimes des Accidents du Travail et de maladies professionnelles,

la CNRA assure le suivi des procédures judiciaires au niveau du Tribunal de Première Instance (TPI) et de la Cour d'Appel (CA) d'OUJDA.

Au niveau du TPI, le nombre de dossiers jugés en 2012 s'élève à 1.250 dossiers, réparti comme suit :

- 554 dossiers jugés suite à une conciliation entre les parties,
- 432 dossiers rejetés ou classés;
- 264 dossiers jugés en faveur des victimes.

En 2012, la CNRA a procédé au paiement d'un montant total de frais de justice de 0,3 MDH et au règlement des honoraires relatifs aux avocats mandatés, d'un montant total de 0,63 MDH.



INDICATEURS FINANCIERS

BILAN

PASSIF

Au 31 décembre 2012, le passif de la CNRA totalise un montant de 12.081,16 MDH contre 11.819,27 MDH en 2011, soit une augmentation de 2,22%.

Les financements permanents représentent 98,5% du total bilan, constitués des :

- Capitaux propres, constitués du Report à Nouveau et s'élèvent à 137,26 MDH contre 195,40 MDH en 2010, en baisse de 29,75%.
- Provisions et réserves, qui constituent les engagements actuariels de la CNRA envers ses assurés, atteignant un montant de 11.766,07 MDH contre 11.467,20 MDH un an auparavant, soit une hausse de 2,6%. Ces provisions représentent plus de 97% du total bilan. Elles sont constituées :
 - Provisions mathématiques : 11.219,67 MDH
 - Provision pour renforcement des PM : 261,72 MDH
 - Provisions pour rentes à payer : 219,51 MDH
 - Autres réserves : 65,17 MDH

Le passif circulant s'élève à 177,83 MDH contre 156,67 MDH, constitué essentiellement de :

- Dettes du passif circulant qui s'élèvent à 177,32 MDH contre 156,16 MDH en 2011, en hausse de 13,55%. Ce montant se compose essentiellement des dettes de gestion propres pour 97,03 MDH et des comptes de régularisation du passif pour 17,52 MDH ;
- Autres provisions pour risques et charges qui s'élèvent à 0,51 MDH, restant au même niveau que l'année précédente.

ACTIF

L'actif de la CNRA se chiffre à 12.081,16 MDH contre 11.819,27 MDH en 2011, soit une augmentation de 2,22%.

L'actif immobilisé représente 91,5% du total bilan est constitué des :

- Immobilisations corporelles 15,11 MDH
- Immobilisations incorporelles 6,87 MDH
- Immobilisations financières (autres que placements) qui sont passées de 28,06 MDH en 2011 à 26,87 MDH en 2012, en baisse de 4,24%. Ces immobilisations sont constituées essentiellement de prêts accordés au personnel.
- Placements qui se chiffrent à 11.003,49 MDH, en hausse de 1,87% par rapport à l'exercice précédent, constituent plus de 91% du total de l'actif. Ces emplois sont représentés, en majorité, d'obligations d'État ou celles jouissant de sa garantie et des bons du trésor.

L'Actif Circulant (hors trésorerie) s'élève à 907,93 MDH contre un montant de 848,57 MDH en 2011. Il est constitué de:

- Part des cessionnaires dans les provisions techniques: 471,45 MDH
- Créances de l'actif circulant s'inscrivent pour un montant total de 436,48 MDH constitué essentiellement des créances des gestions propres pour un montant de 107,01 MDH et des comptes de régularisation actif pour 314,90 MDH.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie (Actif) a atteint 120,89 MDH contre 121,13 MDH en 2011, en baisse de 0,20%.

COMPTE DES PRODUITS & CHARGES

Le total des produits de la CNRA a atteint en 2012 un montant de 1.175,60 MDH contre 942,43 MDH un an auparavant soit une hausse de 24,7%.

Quant au total des charges, il est passé de 1.047,55 MDH en 2011 à 1.233,74 MDH en 2012, enregistrant, de ce fait, une hausse de 17,8%.

En MDH	2012	2011	VAR %
PRODUITS	1.175,60	942,47	24
Cotisations, primes et capitaux constitutifs	593,15	523,82	13,2
Produits de placements	564,68	417,04	35,4
Revenus de placements	536,76	401,34	33,7
Intérêts sur dépôts et prêts	6,14	6,34	-3,2
Profits sur réalisation valeurs placements	21,78	9,36	132,7
Autres produits	17,77	1,61	1.031,8
CHARGES	1.233,74	1.047,58	17,8
Prestations réglées	710,40	571,34	24,3
Dotations des Provisions Techniques	239,09	342,90	-30,3
Frais Généraux	54,76	51,75	5,8
Charges de placements	213,51	81,59	161,7
Charges d'intérêts	1,78	1,25	42,4
Pertes sur réalisation des Placements	197,25	59,42	232
Frais de Gestion des placements	16,44	15,55	5,7
Dotations sur placements	-	-	-
Amortissement surcote	-1,96	5,37	-136,5
Charges non techniques	15,98	-	-
RÉSULTAT	-58,14	-105,11	-44,7

S'agissant du résultat de l'exercice, il s'est soldé par un déficit de 58,14 MDH, contre un déficit de 105,11 MDH en 2011, s'améliorant ainsi de 44,7%.

BILAN SYNTHÉTISÉ

AU 31/12/2012

ACTIF

	(EN MDH)	2012	2011
ACTIF IMMOBILISÉ		11.052,34	10.849,57
Immobilisations en Non Valeurs		-	-
Immobilisations Incorporelles		6,87	5,11
Immobilisations Corporelles		15,11	14,60
Immobilisations Financières (Autres que Placements)		26,87	28,06
Placements		11.003,49	10.801,80
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)		907,93	848,57
Part des Cessionnaires dans les Provisions Techniques		471,45	415,42
Créances de l'Actif Circulant		436,48	433,15
TRÉSORERIE		120,89	121,14
Trésorerie-Actif		120,89	121,14
TOTAL GÉNÉRAL		12.081,16	11.819,27

PASSIF

	(EN MDH)	2012	2011
FINANCEMENT PERMANENT		11.903,33	11.662,60
Capitaux Propres		137,26	195,40
Dettes de Financement		-	-
Provisions Durables Pour Risques & Charges		-	-
Provisions Techniques		11.766,07	11.467,20
PASSIF CIRCULANT		177,83	156,67
Dettes de Passif Circulant		177,31	156,16
Autres Provisions Pour Risques & Charges		0,51	0,51
TRÉSORERIE		-	-
Trésorerie-Passif		-	-
TOTAL GÉNÉRAL		12.081,16	11.819,27

www.cnra.ma